

 COMMUNE DE ROBION	AR 2026-294 ARRETE DU MAIRE Portant réglementation du stationnement et de la circulation allée des Marronniers
--	---

6.4.2 FETE VOTIVE – allée des Marronniers

Le Maire de Robion

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Attendu que la fête votive a lieu les 4, 5, 6 et 7 septembre 2026,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement,

Considérant le changement d'adresse du centre de première intervention sur la route des Alpes,

Considérant qu'il convient de faciliter la circulation des véhicules de secours pendant la fête votive,

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des gens et des biens,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit dans l'allée des Marronniers à tous les véhicules dans le sens de la descente à droite (depuis l'intersection avec la rue Antoine Gros jusqu'à l'intersection avec l'avenue Aristide Briand et la route des Alpes) du vendredi 4 septembre 2026 à 12h00 jusqu'au lundi 7 septembre 2026 à 23h00.

Les véhicules en infraction au présent arrêté feront l'objet d'un enlèvement par la fourrière automobile.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par les services techniques municipaux.

ARTICLE 3 : Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune, ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat ou par l'application « Télérecours Citoyens » sur le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 : Monsieur le Directeur Général des services, Monsieur le Directeur des services techniques municipaux, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, Monsieur le Chef de Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Certifié exécutoire, l'arrêté ayant été
affiché le 01/09/2026
Le Maire, Patrick SINTES

Fait à Robion, le 01/09/2026
Le Maire,
Patrick SINTES

